

Cayenne, le vendredi 18 septembre 20



RÉGION ACADÉMIQUE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le Proviseur

Aux

Parents

Du Lycée Jean-Marie MICHOTTE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que l'élection de vos représentants aux Conseils d'Administration du Lycée aura lieu le :

VENDREDI 09 OCTOBRE 2020

de 08h30 – 16h30

Salle de réunion

Suite à la modification des textes réglementaires parus au journal officiel du 19 juin 2004, « chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale est électeur et éligible, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. »

Il vous est possible de voter par correspondance. Le matériel de vote est joint à cette lettre. Vous voudrez bien attester de sa réception en apposant votre signature sur le carnet de liaison de votre enfant.

Votre participation au vote est importante et je vous en remercie par avance.

**Lycée des Métiers de la
maintenance automobile
et industrielle**

18 Bis Bd de la
République

97305 CAYENNE CEDEX

Tel : 0594 28 .11.11

Fax : 0594 31.96.91

Affaire suivie par :

Le Proviseur
M MARTIN

Réf. : 19-20 N° 3010
SD/CE/SHN

Le Proviseur



V. MARTIN

Rappel : Rôle du Conseil d'Administration (décret du 30 août 1985).

Il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements (organisation des classes, emploi des dotations en heures d'enseignement, organisation du temps scolaire, de l'orientation...)

Il adopte le budget, le règlement intérieur de l'établissement, les conventions avec d'autres organismes.

Il donne un avis sur les mesures de création ou suppression de sections et d'options et sur toute question intéressant la vie de l'établissement.

Dans le Conseil d'Administration du Lycée qui comprend 30 membres au total, les parents disposent de 5 sièges.

.../...